



OBJECTIF

Offrir des possibilités de formation de différents niveaux à des entraîneurs officiellement reconnus par leur fédération nationale (FN) et actifs dans leur pays.

BÉNÉFICIAIRES

Le programme est ouvert à tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO). Toutefois, la priorité sera donnée aux CNO qui en ont le plus besoin.

La Solidarité Olympique souhaite que les CNO soutiennent activement la participation des femmes aux stages techniques et qu'au minimum 20 % de participantes soient inscrites dans chaque formation organisée dans le pays.

DESCRIPTION

Les stages techniques se déroulent **selon les règles établies par les FI** afin d'uniformiser autant que possible la formation des entraîneurs à travers le monde. De cette manière, un langage commun propre au sport et à la discipline est enseigné à tous, ce qui constitue un gage de qualité et de performance pour les CNO et leurs structures sportives nationales (FN, entraîneurs, athlètes, etc.).

Les formations suivent donc les règles établies par les FI en ce qui concerne la durée, le nombre de participants, le contenu, le nombre d'heures de formation théorique et pratique, la méthode d'évaluation, la certification des participants, etc.

En règle générale, un expert international est désigné par la FI pour diriger un stage technique. Dans certains cas, un expert national peut être approuvé par la FI.

Un assistant local peut être proposé par le CNO (entraîneur ayant bénéficié d'une bourse olympique, lorsque cela est possible). Celui-ci devra également être approuvé par la FI.

Les stages techniques sont aussi l'occasion pour les CNO de sensibiliser les entraîneurs à certains aspects spécifiques de l'Agenda olympique 2020 : promotion des athlètes intègres, lutte contre les paris sportifs, non-discrimination, etc.

Pour promouvoir l'engagement des femmes comme entraîneurs, un budget supplémentaire pourra être alloué aux CNO si ceux-ci soumettent une demande pour organiser un stage technique spécifique uniquement composé de participantes.

La plupart des stages techniques se déroulent dans un sport donné. Toutefois, les CNO peuvent aussi proposer des formations multisports sur un thème spécifique (par exemple, planification de l'entraînement, préparation mentale, etc.) ou en préparation physique générale. Dans ce cas, les experts seront désignés par une FI ou par l'International Council for Coaches Excellence (ICCE) en fonction du contenu approuvé.

Des modules spécifiques pour juges, arbitres, officiels, etc. peuvent être inclus dans un stage technique. Ils ont cependant pour objectif principal de présenter aux entraîneurs les derniers règlements en vigueur, l'organisation de cours spécifiques destinés à des juges ou officiels restant la prérogative des FI.



Enfin, des projets pilotes de formations pour formateurs ainsi que pour des entraîneurs travaillant avec des athlètes en situation de handicap pourront être conduits en étroite collaboration avec les FI.

Stages régionaux

Après une évaluation des stages déjà organisés dans un sport spécifique et en fonction des résultats des participants, une FI peut proposer l'organisation d'un stage régional de niveau supérieur. La SO prendra alors contact avec le CNO du pays concerné et lui demandera d'organiser cette formation régionale. Il appartiendra à ce dernier de décider d'organiser ou non la formation proposée.

Les participants seront des entraîneurs ayant, en principe, déjà suivi et obtenu la certification correspondante lors d'un stage de niveau inférieur.

PARTENAIRES EXTERNES

La Solidarité Olympique collabore étroitement avec les FI dont le sport est inclus au programme olympique (y compris les cinq nouveaux sports inscrits au programme des Jeux Olympiques de Tokyo 2020).

PLANIFICATION QUADRIENNALE

La Solidarité Olympique allouera en principe un maximum de **dix (10) stages par CNO** pour l'ensemble du plan quadriennal, avec un maximum de quatre (4) stages par CNO durant la même année. Des formations supplémentaires pourront éventuellement être envisagées selon les besoins spécifiques des CNO.

Les CNO sont encouragés à planifier leurs activités en se basant sur un plan stratégique et des objectifs précis concernant la formation de leurs entraîneurs d'ici à la fin de la période quadriennale. Ainsi, les formations suivront un ordre de priorité, une logique entre les niveaux et une planification technique et financière sur l'ensemble du plan.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget alloué à ce programme pour le plan quadriennal 2017-2020 s'élève à 15 000 000 USD.

Un budget total de **80 000 USD** est mis à la disposition du CNO sur l'ensemble du plan quadriennal, pour l'organisation de dix stages au maximum.

Le budget attribué à chaque stage dépend de l'analyse de la proposition budgétaire et peut se situer en moyenne entre 8 000 USD et 10 000 USD. Il peut passer à 12 000 USD en cas de nécessité et si cela est justifié.

Une évaluation précise des besoins devra être faite par les CNO lorsqu'ils établissent le budget d'un stage. Les FI seront consultées pour valider le budget proposé et des modifications et/ou des compléments d'information pourront être demandés aux CNO avant l'approbation de l'activité.



Frais remboursés au CNO

La Solidarité Olympique prend à sa charge **les frais d'organisation** – selon le budget détaillé présenté par le CNO.

Important: l'achat d'équipement sportif, de matériel de bureau ou d'équipement électronique (téléviseur, projecteur, etc.) n'est pas admis dans le cadre de ce programme. Seuls les petits équipements sportifs ou pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation peuvent être inclus dans le budget.

Frais remboursés à la FI

Les frais de transport de l'expert – son billet d'avion international (classe économique standard) + frais de visa et frais de vaccination, si nécessaire – ainsi que **ses indemnités journalières** (montant fixé en accord avec chaque FI) sont pris en charge par la FI concernée qui est en relation directe avec l'expert. Ces montants sont remboursés par la Solidarité Olympique à la FI.

PROCÉDURE

1. Soumission de la demande de stage

Les CNO doivent faire parvenir à la Solidarité Olympique le formulaire de demande au plus tard **trois mois avant** la période prévue pour le stage technique. Ils peuvent soumettre un choix de dates. Néanmoins, la FI peut demander le déplacement de la période choisie en fonction des disponibilités de l'expert ou d'autres paramètres liés à l'organisation du stage.

La proposition budgétaire devra être détaillée et comprendre l'ensemble des dépenses propres à la formation, à l'exception des frais d'expert (billet d'avion international et indemnités journalières).

CNO	>	Envoi du formulaire de demande de stage Délai : 3 mois avant le début de la formation	>	SO
FN	>	Transmission des informations techniques nécessaires	>	FI

2. Analyse

La Solidarité Olympique évalue la demande et consulte l'association continentale, si nécessaire.

L'ensemble des informations est envoyé à la FI pour étude et pour lancer l'organisation du stage proprement dit. La FI procède à la nomination ou à l'approbation de l'expert pour diriger le type de formation demandée.

Afin d'accélérer la procédure, le CNO doit s'assurer que la FN fournit à la FI tous les détails nécessaires à l'organisation de la formation, selon le cahier des charges établi.

Important: dans certains cas, les FI peuvent désigner plusieurs experts en fonction des disciplines et d'autres situations spéciales. Le CNO devra donc réviser le budget du stage en conséquence, notamment pour pouvoir couvrir les coûts additionnels.

SO > Analyse de la demande
Transmission à la FI pour étude > FI

FI > Analyse de la demande
Contact avec la FN pour lancer l'organisation du stage > FN/CNO

3. Approbation

Dès réception de la confirmation de la FI (dates exactes et expert(s)) et **environ 30 jours avant la date prévue pour le début du stage**, la Solidarité Olympique envoie une avance de 75 % sur le budget total alloué au CNO pour l'activité.

FI > Confirmation des dates exactes et expert(s) nommé(s) > SO

SO > Transfert de l'avance (75 % du budget) et du certificat électronique > CNO

4. Organisation du stage

La Solidarité Olympique encourage les CNO à mettre en place une procédure interne pour l'organisation des stages techniques en collaboration avec les FN. Cette procédure permettra de clarifier les devoirs des parties concernées (ex. gestion des ressources humaines et financières, réservation des lieux de formations, matériel nécessaire et équipements disponibles, protocole, rapports, etc.).

CNO > Organisation du stage par les deux entités > FN

Certificats de participation

Les certificats de participation doivent être distribués uniquement aux participants qui ont suivi la totalité du stage. La Solidarité Olympique fournira une version électronique du certificat et chaque CNO sera chargé d'imprimer le nombre exact de certificats.

Les FI sont, en principe, responsables de la certification officielle des stages techniques pour entraîneurs.

5. Suivi et contrôle

Au plus tard deux mois après la fin d'un stage technique, les CNO devront remettre à la Solidarité Olympique les documents suivants :

- Rapport administratif, avec en annexe des photos et autres documents, tels que coupures de presse, résultats des participants à l'évaluation finale, commentaires et remarques du CNO, etc.
- Rapport financier.
- Rapport technique de l'expert.

Plan 2017-2020 de la Solidarité Olympique

Stages techniques pour entraîneurs

Directives



5/5

Note: l'expert n'a aucune obligation de remplir son rapport sur le lieu du stage, ni de le remettre au CNO. Il peut l'envoyer à la Solidarité Olympique par l'intermédiaire de sa FI.

CNO	>	Envoi des rapports – administratif et financier Délai : 2 mois après la fin du stage	>	SO
------------	---	---	---	-----------

Le solde du budget sera versé au CNO après remise des rapports demandés.

SO	>	Contrôle des rapports Transfert du solde correspondant	>	CNO
-----------	---	---	---	------------

La FI transmettra, en temps voulu, à la SO la facture correspondante pour les frais de transport et les indemnités journalières de l'expert, pour remboursement.

FI	>	Envoi de la facture pour les frais de l'expert	>	SO
-----------	---	--	---	-----------

Report

Les stages techniques qui n'auraient pas pu avoir lieu durant l'année prévue pourront être reportés sur l'année suivante uniquement. Au-delà de deux ans, le CNO devra présenter une nouvelle demande de stage.